



REGLEMENT DU JEU « A LA RECHERCHE DU PERE NOËL »

Article 1 - Organisation

Keolis Monts Jura, acteur du réseau TCP, dont le siège est situé rue 4, rue Berthelot - 25000 BESANCON, organise, du 11 décembre au 24 décembre 2023, dans les conditions stipulées ci-après, un jeu gratuit et sans obligation d'achat dont les 3 gagnants sont sélectionnés par tirage au sort.

Article 2- Conditions de participation

Le jeu est ouvert à toute personne physique. Les mineurs peuvent participer au jeu sous la responsabilité et avec l'autorisation de leur représentant légal.

La participation au jeu, entraîne, pour tout participant, l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect du dit règlement entraîne l'annulation automatique de toute participation et de l'attribution éventuelle de toute gratification.

La participation au jeu est gratuite et sans obligation d'achat. La participation au jeu est possible en remplissant un formulaire présent sur www.tcp.voyage > A la recherche du Père Noël. Un bulletin papier est disponible en intérieur de véhicule.

Le nombre de participations (même nom, et/ou même adresse postale et/ou même adresse électronique) est limité à une participation par personne.

Toute indication d'identité ou d'adresse erronée, incomplète, entraîne l'annulation immédiate de la participation.

Article 3 - Modalités de participation

Pour participer au jeu, il suffit de trouver le Père Noël sur le réseau et d'indiquer où il se trouve sur www.tcp.voyage > à la recherche du Père Noël.

Tout formulaire avec des réponses incomplètes ou émanant d'une personne n'ayant pas vocation à participer, sera considéré comme nul.

Article 4 - Tirage au sort et obtention des lots

Le formulaire est accessible jusqu'au dimanche 24 décembre 2023 à 23h.

Les gagnants sont tirés au sort le mardi 26 décembre à 10h. Ils sont informés personnellement par téléphone, mail ou courrier au plus tard le 5 janvier 2023. Ils sont invités à retirer le chèque cadeau au sein du dépôt Keolis Monts Jura basé 11 rue Pierre Dechanet - 25000 Pontarlier. Le nom des 3 gagnants peut être communiqué sur simple demande écrite à :

Keolis Monts Jura - 4, rue Berthelot - 25000 BESANCON

Article 5- Dotations

1 chèque cadeau d'une valeur de 80 € et 2 chèques cadeau d'une valeur de 40 € permettant d'effectuer des achats dans de nombreuses enseignes acceptant les chèques cadeaux.

Article 6 - Acceptation et publication du règlement

Le simple fait de participer entraîne l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Toute contestation ou réclamation litigieuse relative à ce jeu doit être formulée par écrit et ne peut être prise en considération au-delà du délai d'un mois à compter de la date de clôture du jeu.

La société organisatrice prend toutes les mesures nécessaires au respect du présent règlement.

Le règlement est accessible, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande auprès de Keolis Monts Jura - 4, rue Berthelot - 25000 BESANCON et visible sur www.tcp.voyage.

Les frais d'affranchissement sont remboursés sur demande expresse écrite au tarif lent en vigueur.

Article 7 - Utilisation du nom et de l'image

Du seul fait de sa participation au présent jeu, chaque gagnant autorise par avance Keolis Monts Jura à utiliser son image pour toute opération de promotion liée au présent jeu, dans la limite de deux mois à compter de la date de clôture du jeu, sans que cette utilisation puisse ouvrir droit à quelque rémunération ou indemnité que ce soit.

Article 8 - Responsabilité de la société organisatrice

La responsabilité de Keolis Monts Jura ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure, le présent jeu devait être modifié, écourté ou annulé. Keolis Monts Jura se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation. La responsabilité de Keolis Monts Jura ne saurait être encourue si un participant oubliait de remplir ses coordonnées.

Article 9 – Données personnelles

Conformément à la réglementation applicable, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité et de limitation des données personnelles. Ainsi qu'un droit de retrait de son consentement pour transmettre la demande le participant peut exercer ses droits auprès de du délégué à la Protection des données à l'adresse suivante: donneespersonnelleskfc@keolis.com.

En aucun cas, les données recueillies via le jeu ne seront transmises, cédées ou vendues à des tiers, et y compris nos partenaires, sans l'accord exprès et préalable du participant.

